Comité Central d'Action Sociale – CCAS du MTECT

Réunion plénière du 4 octobre 2024

DÉCLARATION CGT

Monsieur le directeur,
Monsieur le président,
Chèr·e·s camarades,
Mesdames, messieurs,

Depuis la réunion du CCAS du 4 juin, la situation politique et démocratique a continué à se dégrader, pour aboutir en septembre à la nomination d'un Premier Ministre issu du groupe le plus minoritaire à l'assemblée nationale, et à la constitution d'un gouvernement portant un projet réactionnaire qui vise à accentuer les réformes néfastes prises par le gouvernement précédent.

Le périmètre du Ministère de la Transition Écologique a fortement rétréci, et son importance a reculé au 8ème rang, tandis que 2 autres ministres de plein exercice ont en charge le logement et le partenariat avec les territoires et la décentralisation, et 4 ministres délégués se partagent notamment les transports, la mer, la pêche et l'artisanat.

L'annonce d'une avancée de 2 mois pour une augmentation de 2 % du SMIC au 1er novembre, avec, on l'espère, la revalorisation immédiate du minimum Fonction Publique, ne peut cacher celles sur la poursuite de la réduction des dépenses publiques, sur de nouvelles possibles fusions de services, sur le report de 6 mois, du 1er janvier au 1er juillet 2025, de la revalorisation des retraites et sur le non remplacement de nombreux postes de fonctionnaires partant à la retraite.

La CGT vient d'écrire au nouveau ministre de la Fonction Publique pour lui réaffirmer la nécessité d'une revalorisation du point d'indice, d'une refonte des grilles de salaire et du versement de la GIPA en 2024, notamment.

Les diminutions d'effectifs annoncées auraient pour conséquences, de nouvelles difficultés pour remplir les missions, et une aggravation des conditions de travail des agents, alors que les directions se gargarisent de « QVT », la qualité de vie au travail, qui n'est pourtant pas compatible avec les « open space » et le « flex office » qui reviennent en force, comme en DREAL Bretagne, justifiés par le gain de surfaces immobilières afin de regrouper davantage de services, pour toujours plus d'économies budgétaires.

C'est aussi le cas avec la volonté de ne plus payer les heures supplémentaires dans certaines DIR, pour les faire récupérer par les agents, ce qui n'est pas réglementaire.

Ces restrictions budgétaires touchent aussi les crédits de fonctionnement, avec des refus de déplacements pour des formations ou des réunions régionales, comme pour les présidents de CLAS de certaines DDT-M d'Occitanie, à l'occasion d'un séminaire organisé par la CRCAS.

Même si en DDT-M, ces crédits relèvent du ministère de l'Intérieur, ce sont bien les conditions de travail de tous les agents, dont ceux du MTE qui sont impactées et, comme cela vient de se produire en DDTM 83, certains SGCD outrepassent leurs attributions en tentant d'utiliser les crédits CIL (Crédits d'Initiative Locale), pour payer des factures relevant de crédits du MI. Heureusement, le rappel des règles par la DREAL PACA a permis au CLAS de réaliser l'action prévue.

La CGT demande que les réserves de crédits d'action sociale, existant au niveau de la DRH/PSPP2, soient déléguées au maximum dans les services afin que les factures de restauration, d'arbres de Noël ou d'actions financées sur les CIL, ne soient pas reportées sur le budget 2025 qui risque de passer en force avec de nouvelles amputations de crédits.

Fédération Nationale de l'Équipement et de l'Environnement CGT - 263 rue de Paris - case 543 - 93515 Montreuil Cedex
Tél. : 01 55 82 88 75 - Mail : fd.equipement@cgt.fr - Site internet : https://equipementcgt.fr

L'extension de la mise en œuvre des subventions-repas à tous les agents quelque soit leur site de travail, se heurte aux réticences des petits prestataires ou traiteurs, face à la lourdeur du traitement administratif et comptable des factures, et la CGT demande la mise en place dans quelques DIR et DIRM, d'une expérimentation du dispositif des cartes-restaurant, à ne pas confondre avec les titres-restaurant, beaucoup plus simple d'utilisation pour le prestataire et le service, à l'image de l'expérimentation lancée par le MI (Ministère de l'Intérieur) au SGCD 25.

Sans garantie sur le budget d'action sociale ministérielle pour 2025, la CGT demande le report au 1er trimestre 2025, de la négociation sur la redynamisation de l'action sociale, et rappelle la nécessité d'un engagement de la DRH sur un calendrier et un financement des nouvelles prestations proposées.

Par ailleurs, nous avons été interpellés dans 2 ASCEE en Bretagne sur l'absence de réponse du ministère, et notoirement de la DRH et de la DAJ (Direction des Affaires Juridiques), concernant la couverture par les assurances qu'elles ont contractées, pour des dégâts liés notamment aux tempêtes et catastrophes naturelles, sans tiers responsable. En effet, les ASCEE concernées n'ont pas la « qualité du propriétaire », bien qu'en ayant les charges, et n'ont pas été remboursées des frais liés à la chute d'un arbre sur le toit des Unités d'Accueil. Il semblerait que cette notion de « qualité du propriétaire », ait également été retirée de la dernière CPO (Convention Pluriannuelle d'Objectifs) signée entre la DRH et le CGCV, entraînant un doute sur la couverture par l'assurance, en cas de dégâts semblables.

Les assurances sont payées par les associations, mais elles ont besoin de l'appui du ministère pour que leurs dirigeants ne soient pas pénalisés y compris à titre personnel, en cas de dégâts sans tiers responsable, qui pourraient concerner des occupants des sites. La réponse du ministère demandée par la CGT, la FNASCE et le CGCV, est plus qu'URGENTE !

Enfin, nous terminerons cette déclaration par le sujet qui inquiète tous les agents actifs et les retraités, quand ils arrivent à être informés, c'est le nouveau contrat de groupe obligatoire pour les actifs, et facultatif pour les retraités pour la PSC (protection sociale complémentaire) sur le volet Santé, et le contrat facultatif concernant le volet Prévoyance, que la DRH continue de vouloir mettre en place au 1er janvier 2025, alors que le prestataire n'est pas encore choisi !

La CGT rappelle sa revendication d'une Sécurité Sociale qui devrait couvrir 100 % des dépenses de santé. Dans l'attente de la satisfaction de cette revendication, elle a signé avec l'ensemble des organisations syndicales de la Fonction Publique un accord relatif au contrat de PSC, qui améliore la prise en charge d'un panier de soins de base, avant les options, et qui a conforté la nécessité d'une solidarité intergénérationnelle pour une protection sociale complémentaire y compris pour les retraités.

La CGT a voté contre le cahier des charges au MTE et déposé un recours contre les modalités d'attribution du marché pour le volet Santé à la start-up ALAN, car elle s'oppose à la marchandisation de la santé au bénéfice d'actionnaires de sociétés adossées aux marchés financiers. **Les simulations de cotisations faites par les agents confirment le coût plus important pour ceux ayant les salaires les moins élevés ayant 2 enfants, en comparaison de leurs contrats précédents. C'est INACCEPTABLE !**
Tout comme l'absence actuelle de dispositif d'information des retraités, ainsi que l'annonce tardive et trop restrictive du nombre de réunions d'information dans les services.

Tout ne peut pas se régler par des plates-formes téléphoniques et des applications numériques, sur des sujets complexes liés à la santé, avec des conséquences financières pour les agents et leurs familles !

La DRH doit donner des instructions dans tous les services et aux SGCD pour que les agents puissent, sur le temps de travail, suivre les webinaires proposés par la DRH et ALAN, et participer aux réunions d'information qui doivent être organisées à compter du 8 octobre, avec a minima une réunion par département. Les modalités de recours auprès de la DRH en cas de désaccord sur les demandes de dispense d'adhésion au contrat de groupe obligatoire, doivent être clairement indiquées aux agents.

La CGT a commencé à organiser des réunions d'information pour les personnels, mais c'est bien la DRH qui doit répondre à toutes les interrogations des agents, et qui doit communiquer par courrier, avec ceux les plus éloignés de l'outil informatique, agents en arrêt de maladie, ou travaillant sur le terrain, ou sans accès à un poste informatique et les agents retraités, sans oublier les agents en détachement et nos collègues en Outre-Mer.

Elle encourage tous les agents actifs et retraités à signer et à faire signer la **pétition intersyndicale CGT – FO – FSU au MTE**, pour demander le **maintien de contrats couplés « Santé et Prévoyance »** et le report de la mise en œuvre des nouveaux contrats de groupe pour la PSC, si le dispositif de Prévoyance n'est pas prêt.

La CGT souhaite une bonne continuation professionnelle aux agents de la DRH et notoirement de PSPP qui quittent prochainement leurs fonctions, et souligne la qualité de la prestation de tous les membres et bénévoles du CGCV pour assurer les convoyages, les transferts et les séjours des enfants et adolescents cet été, dans des conditions très perturbées par l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques à Paris.